

POLITIQUE DE FORMATION

La Coordination services-conseils (CSC) élabore des formations dans le domaine des services-conseils. La priorité d'inscription est accordée aux dispensateurs inscrits aux réseaux Agriconseils et aux clients des réseaux Agriconseils, le cas échéant.

Procédure d'inscription

Les inscriptions se font en ligne via le [site Web](#) de la CSC.

Coût

Le coût de chaque formation est déterminé selon l'activité.

Modalités de paiement

S'il y a lieu, les frais de formation devront être acquittés avant la tenue de l'activité. Recevez une confirmation par courriel et conservez-la en guise de reçu et de preuve d'inscription. Veuillez prendre note qu'aucun autre reçu ne sera émis.

Règle d'annulation

Toute demande d'annulation doit être faite avant la date limite d'inscription indiquée dans la fiche descriptive. Si la demande d'annulation est effectuée après cette date, les frais de formation vous seront facturés en totalité.

Peu importe la raison (maladie, imprévu, etc.), une inscription peut être transférée d'un participant à un autre. Par ailleurs, si l'activité de formation est reportée et que vous ne pouvez y assister, aucuns frais ne vous seront facturés.

Renseignements

Contactez la CSC au 450 679-0540, poste 8831 ou à info@coordination-sc.org.